

3 | LE PACTE SOCIAL-ÉCOLOGIQUE ET LA TRANSITION JUSTE POUR INSTITUER ET METTRE EN ŒUVRE JUSTICE SOCIALE ET ÉCOLOGIE

CÉDRIC CHEVALIER - Ingénieur de gestion, économiste, fonctionnaire de l'environnement, conseiller de gouvernement, essayiste (*Déclarons l'Etat d'Urgence écologique*, Luc Pire 2020; *Terre en Vue ! Playdoyer pour un Pacte socil-écologique*, Luc Pire, 2021).

ANAÏS DE MUNCK - Politologue, conseillère en transition juste (chez la ministre du Climat, Environnement, Développement Durable et Green Deal), membre du CA d'Etopia.

MATTHIJS VAN MARCKE - Politologue, conseiller à la cellule Green Deal au cabinet de la ministre Zakia Khattabi.

1. Introduction : tresser ensemble la justice et l'écologie

Ce numéro spécial de la revue Etopia examine comment nouer solidement un fil rouge, la justice sociale, avec un fil vert, l'écologie. Il aborde en effet le nœud fondamental qui entremêle le fil des luttes sociales avec le fil des luttes environnementales. Plusieurs articles de ce numéro spécial abordent certaines des nombreuses notions qui partagent cette filiation : *justice environnementale*, *justice écologique*, *justice socio-environnementale*, *justice climatique*, *justice énergétique*, etc.

Cette ébullition d'idées témoigne de la volonté de l'écologie politique¹ de proposer une nouvelle synthèse sociale et écologique, articulée autour du principe de justice.

Dans cette contribution, nous articulons cinq notions supplémentaires et complémentaires afin de renforcer le tissage de cette nouvelle trame :

- un *Pacte social-écologique* comme nouveau contrat social,
- une *Sécurité sociale-écologique* comme concrétisation de ce nouveau contrat social,
- un *Green New Deal* comme programme de mesures,
- un *État social-écologique* comme garant du Pacte et planificateur du Green New Deal,
- et *la transition juste* comme méthode de concertation pour les parties prenantes et comme processus d'implémentation collectif des instruments précédents.

Alors que les différentes notions de justice qui précèdent, qualifiées par toute une série d'adjectifs, expriment des *enjeux*, des *visions*, des *revendications* et des *cadres d'analyse*, les notions de Pacte social-écologique, de Sécurité sociale-écologie, de Green New Deal, d'État social-écologique et de transition juste sont des *instruments institutionnels de mise en œuvre politique* de cette fameuse justice, quel qu'en soit l'adjectif.

Afin de soutenir ce plaidoyer, nous proposons de faire un peu de philosophie et de stratégie politique. Il s'agit de prendre un peu de recul analytique par rapport aux autres articles, pour proposer une synthèse « méta » de ce nœud social-écologique. Nous élargissons la focale pour entr'apercevoir la « big picture », le grand panorama stratégique de ce qui se joue pour l'écologie politique au XXI^e siècle.

¹ Comme courant d'idées et mouvement d'action historique, philosophique et politique, non réduit aux partis qui s'en revendiquent.

Premièrement, nous partons du constat cruel mais implacable que l'écologie politique a échoué depuis 50 ans à inverser la trajectoire sociétale, que la transition n'a toujours pas véritablement commencé², et que le monde

est de plus en plus insoutenable, injuste et anti-démocratique³. Face à l'impuissance politique de l'État à sortir de l'inertie, les citoyens ressentent de plus en plus d'éco-anxiété.

Deuxièmement, nous proposons un diagnostic qui situe l'échec précisément à la faiblesse du nœud de la justice sociale et de l'écologie. Pour sortir de l'impuissance, l'écologie politique doit oser un *aggiornamento* et proposer un nouveau contrat social qui noue solidement la justice sociale et l'écologie : le Pacte social-écologique, dont l'État social-écologique serait le garant et que la Sécurité sociale-écologique permettrait de concrétiser. Ce nouveau contrat social s'appuie sur le principe d'autonomie interdépendante, une extension sociale du principe d'autonomie qui est au cœur de l'écologie politique.

Troisièmement, nous montrons que la transition juste propose une méthode de travail et un processus opérationnel qui réunit les acteurs afin de donner forme à ce Pacte social-écologique en popularisant, démocratisant, politisant le projet de l'écologie politique à partir de l'affect de justice. La transition juste recèle le potentiel de nous sortir de l'inertie et de l'éco-anxiété en ré-encapacitant l'État et le Citoyen. Elle permet en effet de coaliser une majorité démocratique autour d'un programme politique de mesures concrètes et de rupture, un *Green New Deal*.

Ces cinq notions qui sont autant d'instruments systémiques ont donc le potentiel d'opérationnaliser la justice environnementale au niveau institutionnel afin de hisser la démocratie à la hauteur de l'urgence écologique.

2 Elle n'aura véritablement commencé que lorsque l'empreinte écologique mondiale commencera réellement à diminuer, de manière à revenir sous les seuils de soutenabilité, le fameux cadre des limites planétaires qui définissent un espace sûr pour l'humanité.

3 Voir notamment les rapports de synthèse récents du GIEC, de l'IPBES, de l'IRP, de l'OIT, de l'OMS, les publications dans les grandes revues scientifiques comme *Nature* et *Science*, les alarmes des scientifiques dans la presse, ainsi qu'au surplus, d'innombrables essais comme ceux de Jason Hickel (2021), d'Eloi Laurent (2020), de Thomas Piketty (2021) et de Jean-Marc Jancovici (2015).

L'écologie politique doit s'emparer de ces outils afin de procéder à un aggiornamento radical. Cet aggiornamento consiste à reformuler l'ensemble des luttes environnementales historiques en termes de justice sociale, en faisant de la justice le principe directeur de sa doctrine, le cadrage (*framing*) de son discours, la finalité de son programme politique, l'affect de mobilisation d'une majorité démocratique.

2. Constats : un monde de plus en plus insoutenable, injuste et anti-démocratique, qui n'a toujours pas commencé sa transition – l'impuissance politique de l'État et l'éco-anxiété du citoyen face à cette inertie

Nous vivons dans un monde de plus en plus insoutenable, injuste, anti-démocratique, qui n'a toujours pas commencé sa transition. La politique, l'État, paraissent impuissants. L'éco-anxiété n'a jamais été aussi élevée chez les citoyens, à cause de cette immense dissonance cognitive entre ce que nous savons – l'écocide mondial – et ce que nous faisons – conserver notre trajectoire mortelle par inertie. Voici le constat qu'impose la lucidité. Tout cela est documenté au niveau scientifique et institutionnel⁴.

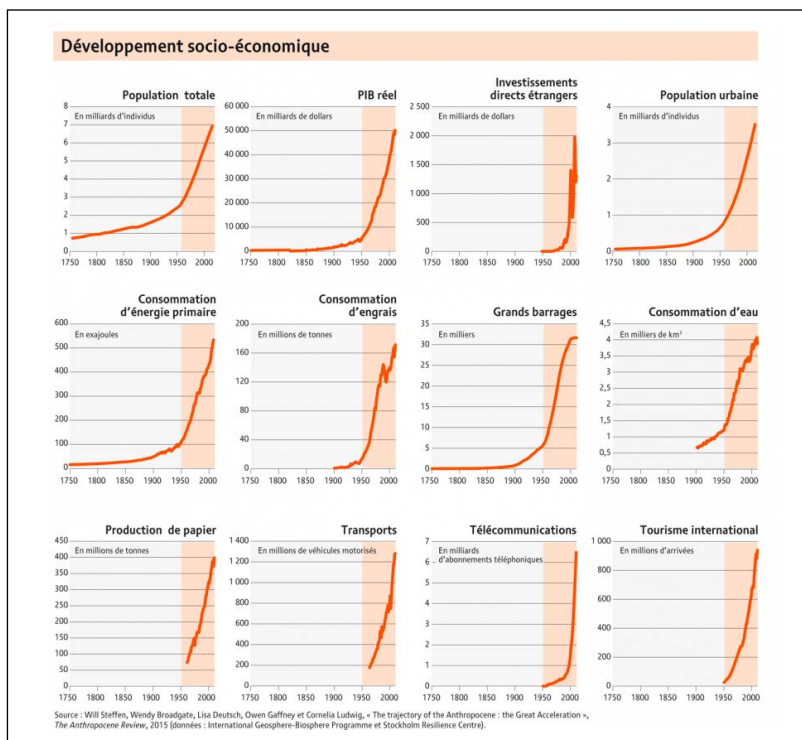
Chaque jour s'accélèrent les effondrements qui détruisent les conditions d'existence favorables sur la Terre. Des milliards d'êtres humains et d'êtres vivants ne peuvent déjà plus mener une existence digne et satisfaisante, de plus en plus disparaissent⁵. Les pays riches ne sont plus épargnés par les catastrophes climatiques. Six des neuf limites planétaires identifiées par les scientifiques sont déjà franchies (Wang-Erlandsson *et alii*, 2022).

⁴ *Idem*.

⁵ Cf. le nombre effroyable d'animaux tués par le « Black Summer » en Australie en 2019-2020, évalué à 3 milliards.

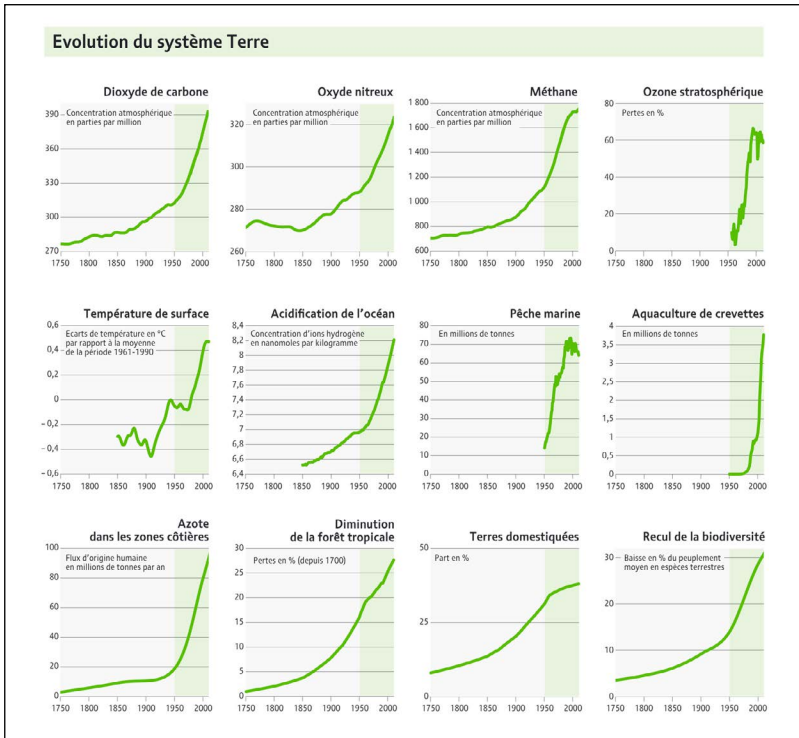
3 | LE PACTE SOCIAL-ÉCOLOGIQUE ET LA TRANSITION JUSTE POUR INSTITUER ET METTRE EN ŒUVRE JUSTICE SOCIALE ET ÉCOLOGIE

Les graphiques suivants (Steffen *et alii*, 2015) illustrent le volet humain de cette période de l'histoire qui a été nommée *Grande Accélération*, mais qu'on peut aussi appeler *Anthropocène* (« l'ère de l'humain ») ou *Capitalocène* (« l'ère du capitalisme ») selon l'angle d'analyse. On observe clairement un développement socio-économique exponentiel de l'humanité.



Les graphiques suivants (*Ibidem*) illustrent le volet naturel ou écosystémique de cette Grande Accélération, qu'on peut aussi appeler *Ecocide* (« le meurtre des écosystèmes terrestres »). On observe une destruction exponentielle de la Biosphère, parallèle à l'expansion humaine.

PARTIE 3 | QUE PEUVENT FAIRE LES POUVOIRS PUBLICS ?



Pour tenter d'éviter la souffrance engendrée par cette réalité, nos automatismes nous poussent au déni, au désespoir, au découragement, à l'inertie. Par l'absurde, ces réactions ne peuvent en aucun cas nous faire changer de trajectoire. C'est pourquoi certains philosophes comme Edgar Morin disent que nous sommes comme des zombies, qui marchons en dormant debout vers le précipice. On comprend que seule l'action, urgente, pertinente et déterminée, peut nous réorienter.

Dans ce contexte, nous proposons d'avoir le courage d'acter l'échec de l'écologie politique depuis son émergence, et *jusqu'à présent*. Si l'écologie politique avait réussi, la société aurait réorienté sa trajectoire, nous serions sortis du capitalisme et du néolibéralisme, nous vivrions dans une société soutenable et juste, nous serions en transition accélérée. Or, si on observe

bel et bien quelques initiatives locales inspirantes, on n'observe aucune réorientation ni même d'inflexion de notre trajectoire générale d'écocide planétaire. Nous pensons que l'erreur serait de jeter à la poubelle ce qui est vraisemblablement une des rares pensées politiques capables de réorienter notre société. Il faut donc un aggiornamento.

L'écologie politique a échoué jusqu'à présent, certes, mais pourquoi ? (Audier, 2017) Suffit-il d'attendre encore un peu pour qu'elle fasse effet ? Le temps presse et nous avons des raisons de penser que nous ne pouvons attendre patiemment que ce courant devienne hégémonique au rythme actuel. L'incrémentalisme patient qui a dominé l'écologie politique depuis 50 ans, cette politique des petits pas, équivaut aujourd'hui à un suicide⁶. Il est plus vraisemblable que l'écologie politique doive actualiser son diagnostic, sa vision, sa stratégie, ses tactiques, ses méthodes, son discours, le fond et la forme de son interaction avec la société si elle veut peser sur le réel. Il se pourrait que les idéalistes d'hier qui prônaient la sortie du capitalisme et de la croissance dite « verte » se révèlent *in fine* les vrais réalistes : il va falloir changer *de* système car la tentative de changement *dans* le système est manifestement stérile.

Une tendance actuelle, prometteuse pour réussir cet aggiornamento, serait de réorienter l'écologie politique autour du principe éthique de justice⁷. Il s'agit de sortir d'une vision trop scientifique, trop technique voire technocratique de l'écologie politique, qui a échoué à affecter le citoyen jusqu'à présent. Il s'agit de démocratiser, de populariser, de politiser la lutte écologique pour l'humanité et la vie sur Terre en osant faire usage de l'affect humain peut-être le plus puissant dans l'histoire de l'humanité : la soif de justice. Il s'agirait pour l'écologie politique de prioriser le principe de justice dans sa pensée, son discours et son action, afin d'enfin atteindre ses objectifs, qui ne sont rien de moins, *in fine*, que sauver l'humanité et la vie sur Terre. Il s'agirait de recadrer et reconceptualiser l'entièreté de nos enjeux, de nos propositions, de nos arguments en les passant au crible de la justice, en plus de la soutenabilité.

6 Cf. la chronique de George Monbiot (2022).

7 Comme le démontre ce numéro spécial de la revue Etopia mais aussi le numéro spécial de la Revue politique intitulé « Quel État social-écologique au XXI^e siècle ? réalisé par SOLIDARIS. Collection Politique, n°4, 2020.

Plusieurs propositions ont été émises depuis une cinquantaine d'années en ce sens : la justice environnementale, la justice écologique, la justice énergétique, la justice climatique, l'écologie décoloniale, l'écoféminisme, l'écocentrisme, etc⁸. L'avenir de l'écologie se trouve au carrefour de la justice sociale et de la soutenabilité écologique. Il s'agit finalement de revenir à la racine du projet écologiste comme politique fondée sur la science et l'éthique des interactions entre les êtres vivants. Ces interactions devront être soutenables et justes. Nous proposons ici la thèse selon laquelle l'écologie politique doit se réarticuler autour de la transition juste, d'un Pacte social-écologique, d'une Sécurité sociale-écologique, d'un État social-écologique et d'un Green New Deal décroissant.

3. Diagnostics : écologie politique, passer d'un échec historique à un aggiornamento pour retrouver la puissance d'agir – vers un nouveau contrat social : le pacte social-écologique d'autonomie interdépendante

3.1. Dénoncer les impasses

L'écologie politique a échoué historiquement à nous sauver des constats présentés dans la 2^e section. Si nous échouons encore à mener une transition vers la soutenabilité et la justice, c'est aussi parce que nous ne sommes pas encore d'accord de considérer certains courants politiques comme des impasses. Ces impasses ne peuvent nous sortir de notre inertie mortelle. Certains courants sont inacceptables, voire nihilistes, d'autres sont impossibles ou insuffisants (Chevalier, 2021). Même au sein de la grande famille de l'écologie politique, certains courants n'ont pas encore acté que le réel rend impossible leurs propositions, tandis que d'autres s'acharnent à demeurer dans un incrémentalisme des petits pas qui devient de plus en plus manifestement irréaliste.

⁸ Le concept de justice environnementale regroupe la plupart de ces concepts.

- ***Courants inacceptables et nihilistes :***
 - Econégationnisme : « l'urgence n'existe pas »
 - Acceptation des effondrements : « on va s'effondrer et on n'y peut rien »
 - Survivalisme : « on va s'effondrer : chacun pour soi »
 - Exterminisme : « on va s'effondrer, que l'espèce humaine crève ! »
 - Dictature écologique : « il faut suspendre la démocratie pour sauver l'humanité »
- ***Courants impossibles :***
 - Ecomodernisme : « la technologie va nous sauver », croissance verte, technologie verte et énergie verte, et dans sa version extrême, transhumanisme, accélérationnisme et colonisation de l'espace
- ***Courants insuffisants :***
 - Colibrisme et initiatives de transition locale : « on va changer le monde à notre petite échelle »
 - Réformisme des petits pas (la plupart du temps adopté par les partis de gouvernement, y compris écologistes) : « on se contente d'avancer un tout petit peu, peu à peu, on y arrivera »

3.2. Sortir du « nous » dépolitisant pour repolitiser constats, diagnostics et propositions politiques

Depuis le début de cet article, nous avons utilisé un « nous » qu'il s'agit maintenant de problématiser. Parler « d'Humanité », « d'Anthropocène », de « nous les humains » comme un groupe homogène, c'est masquer l'histoire, les inégalités, les discriminations, les conflits et les responsabilités très différentes entre les personnes sur Terre depuis plusieurs siècles. C'est

refuser la politisation de l'écologie politique, c'est refuser le cri primal d'injustice. C'est pourquoi la transition juste reprend nécessairement à son compte les luttes (éco)féministes, décoloniales, de genre, Nord-Sud, contre les inégalités, animalistes, etc. C'est pourquoi on préfère parler de Capitalocène ou d'Occidentalocène plutôt que d'Anthropocène, pour cerner les responsabilités particulières de certaines personnes et groupes humains (Malm, 2017).

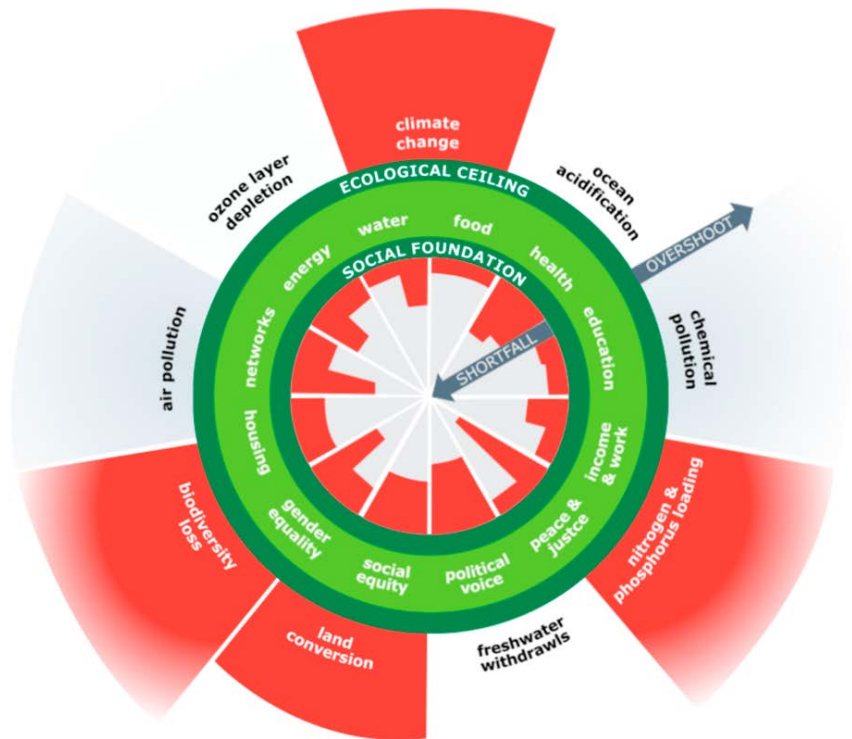
Les faits sont indubitables : l'empreinte écologique actuelle et historique des habitants des pays riches est bien plus élevée que celle des habitants des pays pauvres, les inégalités explosent dans les pays et entre les pays, ainsi qu'entre le Nord et le Sud global (Hickel, 2018).

3.3. Réussir la synthèse sociale-écologique

C'est pourquoi une synthèse sociale-écologique est indispensable pour permettre l'aggiornamento de l'écologie politique et faire réussir son projet dans l'histoire. Les exemples qui tentent de formuler cette synthèse abondent, comme l'économie du donut proposée par Kate Raworth (2017), avec un plancher social constitué des besoins humains fondamentaux et un plafond écologique constitué des limites planétaires. La transition juste, nous le verrons ci-dessous, est également une voie prometteuse.

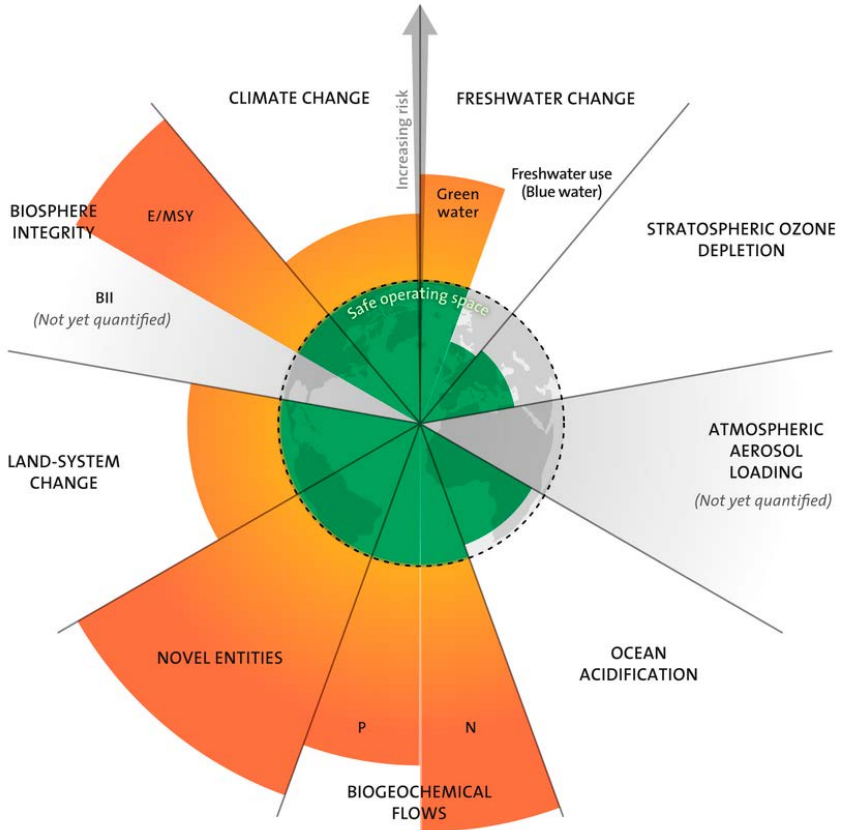
Le schéma suivant (Source : *Ibidem*) illustre la combinaison du cadre des limites planétaires et du cadre des besoins humains fondamentaux, en forme de « donut ». On observe le dépassement de nombreuses limites planétaires et la non atteinte de nombreux besoins humains fondamentaux.

3 | LE PACTE SOCIAL-ÉCOLOGIQUE ET LA TRANSITION JUSTE POUR INSTITUER ET METTRE EN ŒUVRE JUSTICE SOCIALE ET ÉCOLOGIE



PARTIE 3 | QUE PEUVENT FAIRE LES POUVOIRS PUBLICS ?

Aujourd'hui, 6 limites planétaires ont été franchies, comme indiqué dans le schéma suivant⁹ :



⁹ Updated Planetary Boundaries. Figure designed by Azote for Stockholm Resilience Centre, based on analysis in Wang-Erlandsson *et al.*, 2022, Persson *et al.* 2022 and Steffen *et al.* 2015.

Le tableau suivant (Chevalier, 2021) illustre la convergence des luttes sociales et écologiques, avec des courants politiques (dans la colonne de droite) qui intègrent cette convergence et des programmes politiques qui proposent des mesures qui permettent à la fois la soutenabilité écologique et la justice sociale.

Vocabulaire pour une synthèse sociale-écologique	Courants de pensée qui proposent cette synthèse	Programmes de mise en œuvre de cette synthèse
« fin du mois & fin du monde »	écologie politique	Green New Deal
plafond écologique & plancher social	social-écologie	État social-écologique
limites planétaires & besoins humains fondamentaux	écologie intégrale	État-providence social et écologique
liberté dans la démocratie & autolimitation dans la loi	écologie profonde	État-Résilience
liberté, égalité, fraternité & soutenabilité	écorépublicanisme	permacircularité
générations présentes & futures	décroissance	Nouveaux Jours Heureux
ici & ailleurs	écosocialisme	Pacte pour le vivant
humains & non humains	libéralisme non éconégationniste et non écomoderniste	Pacte pour le pouvoir de vivre
		nouveau Contrat social-écologique
		Pacte social et écologique

3.4. Le rôle de l'État : garantir le Pacte social-écologique

Pour instituer cette synthèse sociale-écologique, l'écologie politique doit proposer un nouveau Contrat social : le Pacte social-écologique (*Ibidem*). Le Pacte social-écologique peut être défini comme un quasi-contrat social. Ses signataires sont l'État, les Citoyens et les Terrestres. Les Terrestres regroupent les êtres humains et les entités non-humaines vivantes et inertes : animaux, plantes, montagnes, rivières, glaciers, lacs, etc. Vu la présence d'entités terrestres non humaines, il s'agit bien d'un quasi-contrat. Son objet est le gouvernement des Terrestres, par et pour les Terrestres. Son principe est l'autonomie interdépendante, c'est-à-dire une réactualisation du projet d'autonomie de l'écologie politique, qui reconnaisse les liens d'interdépendance entre les Terrestres, en sachant que l'autonomie interdépendante n'est autre que la liberté sociale-écologique, la seule liberté possible sur Terre. Sa portée est l'humain et le non-humain (les Terrestres), ici et ailleurs, aujourd'hui et demain (justice dans une triple dimension). Sa finalité est la vie bonne, avec et pour autrui, humain et non humain, dans des institutions justes, compatibles avec la permanence d'une vie authentique sur la Terre. Sa logique d'intervention se fonde sur les besoins fondamentaux. Sa méthode est l'expérimentalisme démocratique. Son plancher social est garanti par l'accès universel aux biens de base. Son plafond écologique est garanti par l'adoption de lois qui délimitent l'activité humaine autorisée.

L'écologie politique doit réinvestir l'État à sa manière et définir un État social-écologique (*Ibid.*) garant d'un Pacte social-écologique. L'écologie politique a toujours eu un rapport ambigu à l'État. Le principe d'autonomie, au cœur de l'écologie politique, invite à respecter les principes de subsidiarité et de fédéralisme, et se méfie autant du Marché que de l'État traditionnel. Pourtant, certains travaux scientifiques récents (Olivier De Schutter et Tom Dedeurwaerdere, 2021) invitent à reformuler la question de l'État avec les lunettes de l'écologie politique, pour aller vers un État facilitateur, partenaire, accompagnateur de la transition juste. Il semble que la transition juste soit impossible sans action collective, et sans un État métamorphosé.

L'État social-écologique est indispensable à la transition juste pour trois raisons. Premièrement, il est le seul à disposer de la légitimité pour garantir le Pacte social-écologique. Deuxièmement, il est le seul à disposer de la

capacité opérationnelle de mettre en œuvre la transition juste puisqu'il a le monopole de l'usage de la force pour instaurer la limite par la loi et la justice (plafond écologique) et pour garantir la fourniture des biens de base pour répondre aux besoins fondamentaux (plancher social). Troisièmement, l'État incarne la puissance d'agir collective, qu'on appelle puissance publique. Autrement dit, l'État, c'est nous.

L'État social-écologique peut être défini comme (Chevalier, 2021):

- ***L'ensemble des dispositifs qui redéploient la puissance de la multitude de nos institutions dans le sens de la transition écologique, sociale et démocratique (Métamorphose)***
 - garantit et met en œuvre le Pacte social-écologique d'autonomie interdépendante
 - agit avec l'intensité et la rapidité nécessaires pour mettre fin à la transgression des limites planétaires (Écocide) et éviter le risque existentiel (Omnicide, *Ibidem*), dans le respect des contraintes matérielles (le plafond écologique)
 - mène une politique qui assure en permanence la satisfaction des besoins fondamentaux humains et non humains (le plancher social)
- ***a pour finalité la vie bonne¹⁰, avec et pour autrui, humain et non humain, dans des institutions justes, compatibles avec la permanence d'une vie authentique sur la Terre***

Une des institutions principales pour incarner ce Pacte et cet État sociaux-écologiques doit être une nouvelle Sécurité sociale-écologique, capable d'intégrer et couvrir les risques de la non transition (comme les catastrophes climatiques) mais aussi les risques de la transition (comme les pertes d'emploi dans les secteurs fossiles)¹¹.

¹⁰ La notion de vie bonne figure aujourd'hui parmi les concepts les plus utilisés par les philosophes, et même par le grand public (Encyclopédie Universalis).

¹¹ Cf. les travaux de la Professeure Pascale Vielle en ce sens.

4. Proposition : populariser, Démocratiser, politiser l'écologie politique à partir de l'affect de justice – sortir de l'inertie, de l'éco-anxiété en réencapacitant État et citoyen – nous coaliser autour de la notion de transition juste

Dans cette dernière section, nous argumentons pour défendre l'idée que la transition juste pourrait être la méthode de travail et le processus qui permet de répondre aux constats et aux diagnostics des deux premières sections de cet article. Un concept permettant d'absorber et d'intégrer la question de la justice sociale pour devenir un mouvement historique et un courant politique hégémonique, capable de rallier à lui une majorité électorale structurelle dans les démocraties occidentales mais aussi dans le Sud.

4.1. La transition juste d'hier à aujourd'hui

Le tableau ci-dessous parcourt les événements qui ont marqué l'émergence de la notion de transition juste, à partir des années 1970 à nos jours.

Date	Événements
1970's	Apparition des premières tensions « environnement – emploi » dans le monde syndical nord-américain. Les syndicats doivent trouver des solutions pour les travailleurs confrontés à des pertes d'emploi suite à la fermeture de leurs usines pour protection des normes environnementales.
1972	<i>Rapport Meadow – Limits to growth</i> (Club de Rome). (Meadows et alii, 1972)
1987	<i>Rapport Brundtland - Our Common Future</i> . (Brundtland et alii, 1987)
1990's	Institutionnalisation du discours au sein des centrales syndicales et prises de position dans différents congrès.
1992	Sommet de la Terre : "Déclaration de Rio sur l'environnement et le développement". (ONU, 1992)

3 | LE PACTE SOCIAL-ÉCOLOGIQUE ET LA TRANSITION JUSTE POUR INSTITUER ET METTRE EN ŒUVRE JUSTICE SOCIALE ET ÉCOLOGIE

1995 - 2010	Institutionnalisation du Développement Durable dans diverses structures étatiques (ex : Loi de 1997 en Belgique).
	Prolifération des prises de position en faveur d'une transition juste dans les congrès syndicaux internationaux.
2009	Décembre : COP15, Copenhague : première COP au cours de laquelle un objectif de limitation du réchauffement climatique à 2°C degrés apparaît. Les syndicats tentent de faire valoir la transition juste dans le texte. Échec des négociations internationales, la revendication n'est pas incluse dans le rapport final (qui n'est lui-même pas formellement voté).
2010	Nov-Décembre : COP16, Cancun : mention de la Transition Juste dans le rapport final. (ONU, 2010)
2010-2015	Négociation et conceptualisation de la transition juste au sein de l'OIT. ¹²
2015	Octobre : Publication par l'OIT des <i>9 principes directeurs pour une transition juste vers des économies et des sociétés écologiquement durables pour tous</i> (Voir annexe ; OIT, 2015).
	Décembre : Signature de l'Accord de Paris.(United Nations, 2015)
2015-2021	Réappropriation du concept par le reste du monde associatif et renforcement de la demande de prise en charge de la transition écologique par les gouvernants.
2018	Décembre : COP 24 à Katowice. La Cop est réalisée dans la région de Silésie qui doit faire face à un défi majeur : un emploi sur deux dépend de l'industrie charbonnière, la transition écologique est avant tout une question d'emploi. Déclaration de Silésie. (ONU, 2018)
2019	Janvier – Mai : Écriture de Mémoires du côté associatif et des programmes électoraux en vue des élections en Belgique et européennes. Mention de la transition juste à 9 reprises dans le mémorandum de la Coalition Climat. Demande associative : organiser une conférence nationale sur la transition juste.
	Décembre : La Commission détaille le contenu du Green Deal européen devant le Parlement. Mention du "leave no one behind" ¹³ ou « ne laisser personne de côté » mais pas explicitement de la transition juste.

¹² OIT- Organisation Internationale du Travail.

¹³ Ce principe émane du développement durable : <https://unsdg.un.org/fr/2030-agenda/universal-values/leave-no-one-behind>. Ce principe est lié à la transition juste, voire en est son essence → la transition juste repose sur l'idée qu'il ne faut laisser personne pour compte – en particulier mais pas exclusivement les travailleurs des secteurs à réformer pour une transition écologique.

PARTIE 3 | QUE PEUVENT FAIRE LES POUVOIRS PUBLICS ?

2020	Janvier : Annonce du Just Transition Mechanism (JTM) par la Commission. Critiques sur le champ d'application (limité aux régions fortement dépendantes des énergies fossiles) et le budget alloué, réputé trop faible (7,5 milliards).
	30 septembre : Inscription de la Conférence nationale pour une transition juste dans l'Accord de gouvernement fédéral belge « Vivaldi » 3 novembre : inscription de la Conférence internationale pour une transition juste dans l'Exposé d'orientation politique de la ministre Khattabi à la Chambre ¹⁴ .

La transition juste est aujourd'hui une notion nationale et internationalement reconnue par les acteurs au niveau de l'Organisation internationale du travail (OIT), du Forum économique mondial, de l'Accord de Paris sur le Climat, de nombreux textes internationaux et de l'Union européenne, notamment au travers du Green Deal européen et du Fonds de Transition juste, et au niveau du PNEC belge. L'OIT a développé des lignes directrices et une note d'orientation sur la transition juste (OIT 2015¹⁵ & 2018¹⁶)¹⁷. Ces lignes directrices définissent de grands domaines d'action permettant d'aborder la durabilité simultanément sous les angles environnemental, économique et social. L'*Alliance of CEO Climate Leaders* du Forum économique mondial a publié le 10 juin 2021 un appel au G7 et aux autres leaders mondiaux à accélérer la transition juste¹⁸. Le préambule de l'Accord de Paris sur le climat de 2015¹⁹ évoque aussi la transition juste. Le Green Deal européen²⁰ indique que la transition juste est la pierre angulaire du

14 <https://www.dekamer.be/doc/FLWB/pdf/55/2294/55K2294023.pdf> p. 40.

15 https://www.ilo.org/wcmsp5/groups/public/---ed_emp/---emp_ent/documents/publication/wcms_432864.pdf

16 https://www.ilo.org/wcmsp5/groups/public/---ed_dialogue/---actrav/documents/publication/wcms_647669.pdf

17 "A just transition for all towards an environmentally sustainable economy ... needs to be well managed and contribute to the goals of decent work for all, social inclusion and the eradication of poverty".

18 http://www3.weforum.org/docs/WEF_Alliance_of_CEO_Climate_Leaders_policy_memo.pdf?emailType=Event%20Thank%20you&ske=MDAxMFgwMDAwNEE2VE94UUFO

19 https://unfccc.int/sites/default/files/french_paris_agreement.pdf

20 https://ec.europa.eu/info/strategy/priorities-2019-2024/european-green-deal_fr

Green Deal²¹. Il a permis de mettre en place le Mécanisme pour une transition juste²² avec 3 sources de financement : le Fonds pour une transition juste, le dispositif créé dans le cadre d'InvestEU et la facilité de prêt au secteur public de la Banque européenne d'investissement. Plus récemment, la transition juste a fait l'objet de la Déclaration de Silésie que la Belgique a signée lors de la COP24 en décembre 2018²³ et de la déclaration « *Supporting the conditions for a just transition internationally* » que la Belgique a signée lors de la COP26 en novembre 2021²⁴. La Commission européenne a déposé le 14 décembre 2021 une proposition de recommandations du Conseil « *on ensuring a fair transition towards climate neutrality* »²⁵. Le concept de transition juste est lié aux objectifs de développement durable²⁶. Enfin, le principe est également inclus dans le Plan national intégré Énergie-Climat (PNEC 2021-2030)²⁷ qui énonce pour l'organisation du marché du travail, la nécessité de l'organisation d'un « Dialogue national sur la transition juste vers une société neutre pour le climat » avec tous les acteurs de la politique, autorités et parties prenantes qui devra être soutenu par une analyse des effets positifs et négatifs de la transition vers une société neutre pour le climat.

21 “*People are at the core of the European Green Deal, our vision to make Europe climate-neutral by 2050. The transformation ahead of us is unprecedented. And it will only work if it is just - and if it works for all. We will support our people and our regions that need to make bigger efforts in this transformation, to make sure that we leave no one behind.*” - Ursula von der Leyen (2020).

22 https://ec.europa.eu/info/strategy/priorities-2019-2024/european-green-deal/actions-being-taken-eu-just-transition-mechanism_fr

23 https://cop24.gov.pl/fileadmin/user_upload/Solidarity_and_Just_Transition_Silesia_Declaration_2_.pdf

24 <https://ukcop26.org/supporting-the-conditions-for-a-just-transition-internationally/>

25 https://ec.europa.eu/commission/presscorner/detail/en/ip_21_6795

26 <https://sdgs.un.org/goals> : SDG8 -travail décent ; SDG10 -réduction des inégalités ; SDG1 -pas de pauvreté ; SDG2-faim zéro, etc. Cf. également Rogers J. (2021) Just Transition, Climate Change, and the Sustainable Development Goals. In: Leal Filho W., Azul A.M., Brandli L., Lange Salvia A., Wall T. (eds) Industry, Innovation and Infrastructure. Encyclopedia of the UN Sustainable Development Goals. Springer, Cham. https://doi.org/10.1007/978-3-319-95873-6_89

27 <https://www.plannationalenergieclimat.be/admin/storage/nekp/pnec-partie-a.pdf>

4.2. Définir la transition juste

4.2.1. Une notion polysémique, évolutive et à géométrie variable

Le principe fondamental de la transition juste (TJ) est de « ne laisser personne de côté » (« no one left behind »). Il s'agit de réussir la transition écologique (réintégrer l'activité humaine dans les limites planétaires) tout en assurant la justice sociale (garantir la satisfaction des besoins humains fondamentaux).

Depuis plusieurs années, le concept de TJ connaît une popularité grandissante. Avec sa diffusion est née une difficulté : le vocable de « transition juste » implique aujourd'hui des opinions et stratégies politiques profondément différentes. Nous tenterons ici d'analyser brièvement les différentes tendances et écoles de pensée qui gravitent autour de cette même notion.

A l'origine un concept syndical, la TJ s'est **propagée entre 2010 et 2020** dans les sphères internationales. « **L'objet politique** » visé par cette notion **s'est élargi** en intégrant le discours et le répertoire d'action de nombreuses organisations de la société civile et institutions publiques. La TJ a ainsi progressivement **étendu le périmètre de ses potentiels bénéficiaires**. Aujourd'hui, certaines conceptions de la TJ ne répondent **plus uniquement** aux enjeux liés au **monde du travail** mais traitent **également des injustices** socio-économiques, de genre, raciales, géopolitiques et intergénérationnelles.

La TJ recèle donc d'un grand potentiel de **popularisation, démocratisation, socialisation et politisation** des enjeux écologiques. Elle nous parle ouvertement de ce que nous avons **à perdre** et **à gagner** avant, pendant et après la transition écologique, en des termes de justice sociale, à l'instar des concepts de "*climate justice*", "*environmental justice*" et "*energy justice*".

4.2.2. Quatre visions de la transition juste

Dans un rapport publié par l'UNRISD (United Nations Research Institute for Social Development), des chercheurs ont identifié **quatre visions** autour desquelles gravitent les notions de TJ (2018). Celles-ci évoluent le long de **deux axes** : une perception de la **radicalité des réformes** à mener d'une part, ainsi que **l'inclusivité** et les publics auxquels s'adresse la TJ d'autre part. Les définitions et exemples cités ci-dessous proviennent de cette étude.

4.2.2.1. La TJ comme défense du STATU QUO

Définition : Conscients de la crise climatique générée par l'activité humaine, certaines entreprises et défenseurs du **libre marché** prônent la TJ comme une façon de **répondre aux risques de l'inaction climatique**, tout en bénéficiant des **opportunités générées par un verdissement de l'économie** (*Ibidem*).

Actions : Cette approche n'implique pas de changer les règles du capitalisme mais davantage de « verdier le capitalisme » au travers de changements **volontaristes, bottom-up** et poussés par le **marché**.

- Le **remplacement des « anciens » par des « nouveaux » emplois** est une caractéristique clé de cette approche de la transition juste, dans laquelle la **création d'emplois** est considérée comme un **indicateur de justice**.
- NB: Les questions de **répartition** de ces emplois (en termes d'accès/d'opportunité) ou d'**externalités négatives** produites par ceux-ci (comme les terres et l'eau dégradées dans les communautés minières) **n'entrent pas dans l'équation**.

Illustration: En Allemagne (*Ibid.*), le soutien apporté aux mineurs de la région de la Ruhr peut être qualifié de transition de statu quo. Les travailleurs déplacés reçoivent une compensation décente et une aide pour trouver de nouveaux emplois, certains pans de la sécurité sociale (retraite anticipée, allocations mensuelles) sont déployés et un effort est mis vers la requalification et la reconversion des jeunes travailleurs.

4.2.2.2. La TJ comme REFORME MANAGERIALE

Définition : L'approche managériale de la transition juste aspire à une plus grande équité et justice atteinte à l'intérieur du système économique, sans pour autant challenger son hégémonie actuelle (*Ibid.*).

Actions : Cette approche défend des changements de règles et standards sans chercher à modifier la balance des pouvoirs ou le modèle économique.

- Adapter les normes du travail existantes pour garantir la santé et le bien-être des travailleurs.
- Lutter contre les **inégalités** (conditions de travail, santé, etc.) dont sont victimes les communautés dépendantes des industries polluantes.
- **Garantir l'accès à un ensemble de biens et services** nécessaires au bien-être des travailleurs et des communautés auxquelles ils appartiennent (sans pour autant qu'ils aient le contrôle de la production).
- Attention particulière portée au **dialogue** (négociations **tripartites**) et à la **sécurité sociale** au travers desquels les droits et bénéfices de chacun seront sécurisés.

Illustration : Dans le cadre de la réforme managériale, les communautés se voient **accorder un accès** à l'énergie et d'autres biens et services mais **ne les contrôlent pas**. Par exemple, dans le Latrobe Valley of Australia, des emplois verts ainsi que l'accès à la formation professionnelle et à l'éducation ont été créés pour les anciens mineurs, les conjointes de mineurs et travailleurs contractuels des mines (Snell 2018). La différence avec la région de la Ruhr réside dans l'étendue des aides apportées, qui soutiennent et accompagnent les communautés (et ne se résument pas à des compensations financières ciblées sur les travailleurs).

4.2.2.3. La TJ comme REFORME STRUCTURELLE

Définition : L'approche structurelle cherche à « **sécuriser** » l'**accès à la justice distributive** (équité dans la répartition des biens et des maux) et la **justice procédurale** (égalité de participation à la décision publique) de façon simultanée (*Ibid.*).

Actions :

- Cette approche de la transition juste implique des **changements institutionnels** ainsi qu'une évolution **structurelle** du système politique et économique en place.
- Elle suppose que les solutions n'émergent pas uniquement des forces du marché mais passent également par une **modification des structures de gouvernance**, stimulées par un processus de **décision** pensé pour être **inclusif** et **équitable**.
- Une **participation démocratique** ainsi que l'implication des **parties prenantes** est un élément essentiel de cette définition.
- Elle suggère que l'ensemble des parties prenantes **possède et oriente collectivement le nouveau système de production décarbonée**.

Illustration : L'initiative Trade Unions for Energy Democracy, par exemple, plaide en faveur d'une « politique de transition juste qui réponde d'une manière ou d'une autre aux **préoccupations** de l'ici et du maintenant (transitions axées sur les **travailleurs**) de manière à maintenir également la nécessité d'une **transition de l'ensemble de l'économie** au premier plan (**transformation socio-économique**)”.

4.2.2.4. La TJ comme PROJET TRANSFORMATIF

Définition : L'approche transformative cherche à **revoir en profond les systèmes économiques et politiques**, vus comme responsables des crises sociales et environnementales.

Actions : En plus de suggérer un **changement radical des modes de gouvernance** ainsi que des normes en découlant, elle promeut des voies de développement alternatif qui ébranlent le système économique dominant, construit sur la croissance continue.

- Développement de **nouvelles formes d'État**.
- Création de **nouveaux indicateurs** de richesse.
- Développement d'une économie des **communs**.
- Gestion locale des moyens de production.
- Utilisation de la transition juste comme d'un moyen pour **lutter contre toute forme de discrimination**.

Illustration : Le Labor Network for Sustainability américain plaide ainsi pour une approche systémique critique (Ibid.) :

« Les travailleurs ont tendance à se concentrer sur l'immédiat, c'est une grande partie de notre travail. Les gens adhèrent à des syndicats et paient des cotisations pour que leurs problèmes de travail soient traités et leur emploi protégé. Nous avons donc **tendance à voir la TJ comme un véhicule de lutte** pour les **besoins de ceux qui perdent leur emploi** aujourd'hui en raison des transitions économiques, écologiques et technologiques. Pour ceux d'entre nous qui travaillent sur le **changement des systèmes** et qui luttent pour créer un monde meilleur, nous **voyons la TJ comme un véhicule pour la création de nouvelles économies locales** construites autour des **principes d'égalité pour tous et de contrôle local** - une démocratie plus solide où le **genre, les préjugés de race et de classe s'estompent dans le passé** ».

4.2.3. Une définition écologiste ?

Prenant parti des travaux évoqués ci-dessus, la transition juste pourrait être définie comme une transformation sociétale menée par un ensemble de parties prenantes afin de répondre simultanément à deux ensembles d'objectifs socio-économiques d'un côté et écologistes de l'autre, à toutes les échelles spatiales et temporelles, via l'activation d'un ensemble de leviers politiques transversaux.

- **Parties prenantes**

Les parties prenantes de la transition juste des écologistes seraient similaires à celles impliquées dans la conférence nationale pour la transition juste : les gouvernements et administrations, la société civile organisée (ONG, syndicats, fédérations patronales), les scientifiques, les citoyens. Elle attache une importance particulière aux publics discriminés, vulnérables, invisibles, non impliqués dans le gouvernement de la société.

- **Objectifs socio-économiques**

Il s'agit de répondre aux besoins humains fondamentaux. Cela implique notamment la création d'emplois décents pour tous, la création d'activité économique et d'entreprises durables, une forte réduction de la pauvreté, de l'exclusion, des discriminations et des inégalités, l'émancipation et la liberté de tout individu, le renforcement de la démocratie, ainsi que le respect des engagements internationaux de la Belgique en matière socio-économique et de droits humains.

Les besoins humains fondamentaux sont des éléments clefs auxquels il faut garantir l'accès dans le respect des limites planétaires, et qui sont autant de systèmes dans lesquels la transition juste doit survenir via un redéploiement économique, une reconversion des secteurs économiques, des infrastructures, de l'investissement, de la recherche, et une requalification au travers de l'emploi, de l'enseignement et de la formation (Institut fédéral pour le développement durable, 2021, pp. 27sq) :

PARTIE 3 | QUE PEUVENT FAIRE LES POUVOIRS PUBLICS ?

- * Se nourrir (accès à l'alimentation et à l'eau – système agroalimentaire et hydrique)
- * Se loger (accès au logement – système du bâtiment et de la construction)
- * Se soigner (accès aux soins de santé – système sanitaire)
- * Se vêtir (accès aux vêtements – système du textile)
- * Se déplacer (accès au transport public ou privé – système de mobilité et transports)
- * S'équiper²⁸ (accès aux équipements de base – système industriel et commercial)
- * Se récréer (accès aux divertissements et à la culture – système de la culture, des loisirs et du tourisme)
- * S'instruire (accès à l'enseignement et à la formation – système éducatif et de formation continue)
- * S'émanciper (accès à la vie associative, civique et politique – système politique et citoyen)
- * Apporter sa contribution à la vie socio-économique (accès à l'emploi libre et décent et aux activités socio-économiques – système socio-économique)

²⁸ On entend par là la consommation de biens à durée de vie significative (véhicule, mobilier, IT, etc.).

- **Objectifs écologiques**

Il importe de respecter les limites planétaires qui définissent l'espace sûr pour l'humanité. Cela implique notamment la transition vers la neutralité climatique, la régénération de la biodiversité et des écosystèmes, l'augmentation de la qualité de vie grâce à un environnement sain (air, eau, sols, alimentation, nature, ...), la préservation des ressources naturelles, ainsi que le respect des engagements internationaux de la Belgique en matière climatique et environnementale.

- **Leviers politiques transversaux**

Il s'agit de poser le socle des discussions entre les parties prenantes dans l'intention de tenter de définir des accords destinés à mettre en œuvre la transition juste. Certains de ces accords seraient mis en œuvre aux niveaux sectoriels et interprofessionnels. Si nous souhaitons appliquer le principe de *leave no one behind*²⁹, le défi sera de mener des politiques cohérentes avec la réalité de terrain, tant au niveau local que régional et fédéral, ainsi qu'avec l'entière participation des corps intermédiaires, société civile et gouvernements. Ceci est une invitation directe pour les parties prenantes à se saisir de la réflexion et la faire irriguer à tous les niveaux. Quelques leviers politiques transversaux activés par la transition juste :

- Emploi
- Enseignement et formation
- Financement/Investissement
- Ressources et énergies
- Instruments politiques (labélisation, fiscalité, réglementations, etc.)
- Recherche et développement
- Etc.

²⁹ <https://unsdg.un.org/fr/2030-agenda/universal-values/leave-no-one-behind>

4.2.4. Vers une Conférence nationale pour une transition juste

Ecolo œuvre déjà en Belgique à renforcer le caractère d'objet politique de la transition juste. L'accord de gouvernement fédéral précise que « La Belgique organisera une conférence nationale sur une transition juste [CNTJ], pour aborder les défis en matière d'emploi, de politique sociale, de requalification et d'économie³⁰. »

L'urgence climatique et environnementale a été déclarée par le Parlement européen le 28 novembre 2019³¹. Elle porte à la fois sur la santé publique, le climat, la biodiversité, les écosystèmes, l'extraction de ressources et l'émission de déchets et polluants et appelle des transformations importantes de notre économie et de nos modes de vie. Face à cette urgence, la Belgique s'est engagée à atteindre des objectifs ambitieux à tous les niveaux de pouvoir et aux niveaux européen et international³².

Ce défi écologique doit être appréhendé de manière constructive en adéquation avec les problématiques sociales (pauvreté, inégalités, discriminations, ...) et les opportunités économiques (création d'activité et d'entreprises, innovation, commerce, ...) afin de permettre une évolution vers une société plus durable, prospère, juste et inclusive. Cette idée est illustrée dans l'accord de gouvernement par les passages suivants : « *Le défi climatique est une opportunité de renforcer la cohésion sociale, améliorer la qualité de vie des citoyens et relancer l'économie. Cette transition doit se fonder sur une large concertation et sera encouragée avec une préférence pour des incitants* » et « *Il serait absurde d'opposer écologie et économie, car elles se renforcent mutuellement. La transition écologique créera de nouveaux emplois, une meilleure qualité de vie et une plus grande capacité d'innovation*³³ ».

³⁰ Davantage de détails se trouvent dans l'exposé d'orientation politique fait devant la Chambre le 3 novembre 2020 et dans la note de politique générale présentée à la Chambre le 3 novembre 2021, par la ministre du Climat, de l'Environnement, du Développement durable et du Green Deal.

³¹ https://www.europarl.europa.eu/doceo/document/TA-9-2019-0078_EN.pdf

³² Accord de Paris, Agenda 2030, objectifs européens climatiques et environnementaux.

³³ Source : https://www.belgium.be/sites/default/files/Accord_de_gouvernement_2020.pdf p. 56

La transition juste pose la question du chemin à emprunter pour atteindre une société durable d'ici 2050, tout en élargissant les acquis sociaux, en maximisant les opportunités et minimisant les risques socio-économiques. Différents besoins vitaux, physiques et psychiques, tels que se soigner, se vêtir, se loger, se nourrir, se récréer, se déplacer, s'émanciper, s'instruire, s'équiper ainsi que le droit à un emploi libre et décent, tels que définis notamment à l'article 23 de la Constitution, sont ainsi autant de dénominateurs communs à l'ensemble des politiques publiques qui seront menées dans les années à venir.

Pour chacun de ces besoins et de ces enjeux, il s'agira de déterminer les transformations en cours ou à mener pour définir la politique la plus respectueuse du plancher social et du plafond environnemental. Des synergies devront ainsi être trouvées entre le social, l'économique et l'environnemental, afin de construire un projet ambitieux dans le respect de nos objectifs nationaux et de nos engagements internationaux. Les politiques transversales proposées seront les outils mis au service de ces objectifs et pourront faire l'objet d'accords sectoriels afin de poser des actions volontaristes et ambitieuses dans chaque secteur. Au croisement des thèmes et des politiques se dessinera donc la silhouette du paysage de transition juste pour les années à venir.

L'objectif est de lancer une conférence nationale, pluriannuelle et multipartite autour de la notion de transition juste, dans le respect de l'attribution des compétences dans notre pays. Il s'agit d'établir progressivement un consensus au niveau belge sur l'orientation vers la transition juste. Il s'agit également de concrétiser ce consensus par un livrable sous la forme d'un « Premier Rapport belge pour la transition juste – Recommandations aux gouvernements et parties prenantes ». On peut également pointer :

- * La nécessité de croiser les données statistiques quantitatives et qualitatives sociales et environnementales pour faire apparaître les inégalités sociales-écologiques (par exemple la carte des inondations wallonnes de 2021 en fonction du niveau de revenu des ménages) ;
- * La nécessité de relire les compétences écologiques traditionnelles (Energie, Environnement, Climat, Nature, Mobilité, Agriculture, etc.),

régaliennes (Justice, Défense, Affaires étrangères) et socio-économiques (Economie, Travail, Formation) avec la clef de la transition juste ;

* La nécessité de proposer une refondation de la Sécurité sociale pour qu'elle devienne sociale-écologique, prenant en compte les risques écologiques de la non transition (risques climatiques par exemple) mais aussi les risques de la transition écologique elle-même³⁴ ;

* La nécessité de renouveler les lois et procédures de la concertation sociale et des avis environnementaux pour y intégrer l'examen des conditions nécessaires au respect du principe de justice sociale dans la mise en œuvre de la transition écologique ;

* La nécessité d'instituer un processus permanent de délibération citoyenne, politique et avec la société civile organisée pour gouverner la transition juste.

4.2.5. Vers un Green New Deal décroissant

La méthode de travail et le processus opérationnel mis en place par la politique de transition juste pourraient permettre de créer une Sécurité sociale-écologique qui incarne ce nouveau Pacte social-écologique garanti par l'État mais aussi de déployer progressivement un véritable Green New Deal, comme programme de mesures concrètes de transition. L'écologie politique doit axer ce Green New Deal sur la qualité de vie et non la quantité de marchandises, dans une optique post-capitaliste, autrement dit, décroissante. Mais ce Green New Deal, s'il est axé sur la croissance verte, impossible à cause de l'impossibilité du découplage absolu, est voué à l'échec (Mastini, Kallis, Hickel, 2021). Il doit impérativement être décroissant. Jason Hickel propose une série de mesures bien connues de l'écologie politique qui s'inscrivent dans cette perspective décroissante (Hickel, 2020). Ce qui rendrait enfin possible la mise en œuvre de ces propositions concrètes, ce serait leur inscription dans un cadre de transition

³⁴ La transition écologique va mener à une destruction brute d'activité et d'emploi « non soutenable ». Les économistes parlent notamment de « stranded assets », des « actifs échoués », comme par exemple des mines de charbon qui devraient fermer. On parle également de « carbon bubble » pour pointer les risques que ces fermetures pourraient avoir sur la valorisation boursière des actifs fossiles et la stabilité des marchés financiers. Pour minimiser ces risques, il est nécessaire de planifier le redéploiement de l'économie, la reconversion industrielle et la requalification des travailleurs.

juste, un Pacte social-écologique garanti par un État social-écologique et une Sécurité sociale-écologique. Le tout serait porté par un mouvement sociétal historique rassemblé autour de l'affect de justice. Le framing des propositions change du tout au tout : ce ne sont non pas des propositions techniques pour atteindre la soutenabilité mais des propositions sociales pour atteindre la justice.

- Éliminer l'obsolescence programmée
- Supprimer la publicité
- Passer de la propriété à l'usage
- Faire cesser le gaspillage alimentaire
- Réduire les industries insoutenables écologiquement
- Réduire le temps de travail
- Réduire les inégalités
- Démarchandiser les biens publics et généraliser les communs
- Supprimer certaines dettes
- Déployer une théorie de l'abondance
- Changer de monnaie
- Déployer un imaginaire post-capitaliste
- Déployer la démocratie délibérative

5. CONCLUSION : l'écologie politique doit se réorganiser autour de la transition juste

Dans cet article, nous avons voulu démontrer que l'écologie politique pourrait se réorganiser autour de la méthode et du processus de la transition juste, afin d'instituer un nouveau Pacte social-écologique garanti par un État social-écologique, une nouvelle Sécurité sociale-écologique, et déployer un programme de mesures concret au travers d'un Green New Deal. La justice deviendrait la boussole de l'écologie.

Premièrement, en termes de constats, nous vivons dans un monde de plus en plus insoutenable et injuste, qui n'a toujours pas réellement entamé sa transition. Cette inertie révèle l'impuissance de l'État et provoque l'éco-anxiété chez de plus en plus de citoyens. L'écologie politique a historiquement échoué à infléchir cette trajectoire mortelle. Elle doit faire d'urgence son *aggiornamento* pour trouver sa puissance d'agir.

Deuxièmement, en termes de diagnostic, les convergences actuelles pointent la nécessité d'une synthèse sociale-écologique articulée autour du principe de justice, l'affect probablement le plus puissant pour mobiliser les citoyens dans des mouvements historiques. La notion de transition juste incarne cette volonté de synthèse et permet d'avancer. Prendre au sérieux la transition juste implique de proposer un nouveau Contrat social élargi aux Terrestres : le Pacte social-écologique d'autonomie interdépendante. Un État social-écologique doit être conçu pour garantir ce Pacte.

Troisièmement, la transition juste peut servir de méthode et de processus pour parvenir à ce Pacte. Elle a d'anciennes racines historiques et monte de plus en plus en puissance. Elle rassemble la justice environnementale, écologique, climatique, énergétique, l'écoféminisme, l'écologie décoloniale, et toutes les luttes sociales en les faisant converger avec les luttes écologistes. Elle combine les objectifs socio-économiques, écologiques et démocratiques.

Les écologistes au gouvernement fédéral n'ont pas attendu pour agir. Ils vont proposer une Conférence nationale pour une transition juste d'ici 2024 afin de transformer la transition juste en véritable objet politique en Belgique. Cette dynamique de transition juste peut mener à la mise en œuvre d'un Green New Deal axé autour de la justice sociale, qui augmentera la qualité de vie et la démocratie tout en assurant la soutenabilité.

Plus que jamais, la justice se révèle la clef qui peut permettre à l'écologie politique de hisser la démocratie à la hauteur de l'urgence !

Bibliographie

Audier, S., (2017). *La société écologique et ses ennemis: Pour une histoire alternative de l'émancipation*, Paris : la Découverte.

Brundtland (dir) et al. (1987). *Our Common Future*, United Nations, World Commission on Environment and Development <https://sustainabledevelopment.un.org/content/documents/5987our-common-future.pdf>

Chevalier, C., (2021). *Terre en vue ! Plaidoyer pour un pacte social-écologique*, Waterloo : Luc Pire.

De Schutter, O. et Dedeurwaerdere, T. (2021), *Social Innovation in the Service of Social and Ecological Transformation. The Rise of the Enabling State*, Londres: Routledge.

Hickel, J. (2021). *Less is More: How Degrowth Will Save the World*, Londres: Penguin Random House.

Hickel, J., (2018), *The Divide*, Londres : Penguin Random House.

Institut fédéral pour le développement durable, (2021). *Étude de faisabilité d'un test de résilience pour les entreprises*, Bruxelles.

Jancovici, J.-M. (2015). *Dormez tranquille jusqu'en 2100, et autres malentendus sur le climat et l'énergie*, Paris : Editions Odile Jacob.

Laurent, E., (2020), *Et si la santé guidait le monde ?*, Paris : Les Liens qui Libèrent.

Malm, A., (2017). *L'anthropocène contre l'histoire. Le réchauffement climatique à l'ère du capital*, Paris : La Fabrique.

Mastini, R., Kallis, G. et Hickel, J., (2021), "A Green New Deal without Growth ?", *Ecological Economics*, 179.

Meadows, D. et al., (1972). *Limits to Growth: a report for the Club of Rome*, New York : Universe Books. URL: <https://www.donellameadows.org/wp-content/userfiles/Limits-to-Growth-digital-scan-version.pdf>

Monbiot, G. (2022), "This heatwave has eviscerated the idea that small changes can tackle extreme weather", *The Guardian*, Londres.

Organisation des Nations Unies, (1992). *Déclaration de Rio sur l'environnement et le développement*, Sommet de la terre, Rio.

Organisation des Nations Unies, (2010). *COP16: Convention-cadre sur les changements climatiques*, Cancun.

Organisation des Nations Unies, (2015). *COP 21: Accord de Paris*, Paris, 2015. URL : https://unfccc.int/sites/default/files/french_paris_agreement.pdf

Organisation des Nations Unies, (2018). *COP24 : Déclaration de Silésie*, Katowice.

Organisation Internationale du Travail, *Principes directeurs pour une transition juste vers des économies et des sociétés écologiquement durables pour tous*, Genève, 2015. URL:https://www.ilo.org/wcmsp5/groups/public/---ed_emp/---emp_ent/documents/publication/wcms_432864.pdf

Picketty, T., (2021). *Une brève histoire de l'égalité*, Paris : Le Seuil.

Raworth, K., (2017). *Doughnut Economics: Seven Ways to Think Like a 21st-Century Economist*, Vermont, USA : Chelsea Green Publishing.

Solidaris, *Quel État social-écologique au XXI^e siècle ?* . Collection Politique, n°4, 2020.

Steffen *et al.*, (2015). "The trajectory of the Anthropocene: The Great Acceleration", *The Anthropocene Review*, Vol. 2 issue 1.

UNRISD (2018), *Mapping Just Transition(s) to a Low Carbon Economy*.

Wang-Erlandsson, L., Tobian, A., van der Ent, R.J. et al. (2022). "A planetary boundary for green water", *Nat Rev Earth Environ*, 3, 380–392.